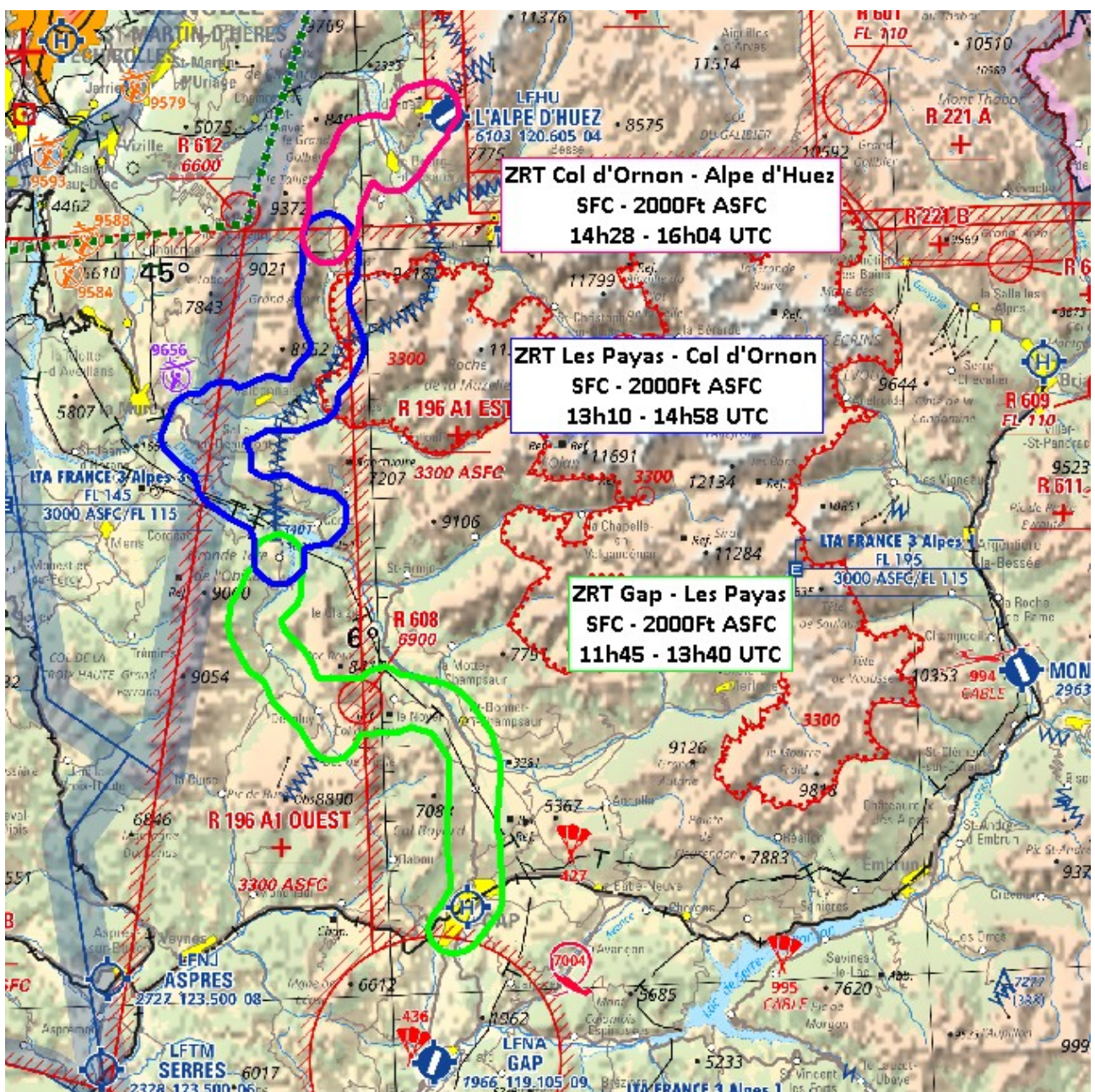


Objet : Création de 3 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 19ème étape du Tour de France cycliste 2026

En vigueur : Le vendredi 24 juillet 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ETAPE 19



Extrait carte 1 / 500 000 OACI - Edition 2026

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape n°19 Gap - Alpe d'Huez

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Dates	ZRT GAP - LES PAYAS	ZRT LES PAYAS - COL D'ORNON	ZRT COL D'ORNON - ALPE D'HUEZ
24 juillet 2026	1145 - 1340	1310 - 1458	1428 - 1604

INFORMATION DES USAGERS

- MARSEILLE INFO : 124,500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG VFR et CAM :**

Contournement obligatoire sauf pour :

- Les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France
- Les aéronefs d'État en mission de sûreté aérienne
- Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement des ZRT

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT GAP - LES PAYAS	ZRT LES PAYAS - COL D'ORNON	ZRT COL D'ORNON - ALPE D'HUEZ
<p>LIMITES LATÉRALES 1 NM de part et d'autre des routes :</p> <p>GAP N85 POLIGNY D17 LE NOYER DEVOLUY D117 SAINT DISDIER D537 LES PAYAS</p> <p>LIMITES VERTICALES SFC / 2000 ft ASFC</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 1 NM de part et d'autre des routes</p> <p>LES PAYAS D537 CORPS D1085 LA SALLE-EN-BEAUMONT D1085 D212B D526 VALBONNAIS D526 CHANTEPERIER COL D'ORNON</p> <p>LIMITES VERTICALES SFC / 2000 ft ASFC</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 1 NM de part et d'autre des routes :</p> <p>COL D'ORNON D526 LE BOURG-D'OISANS D211 ALPE D'HUEZ</p> <p>LIMITES VERTICALES SFC / 2000 ft ASFC</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.